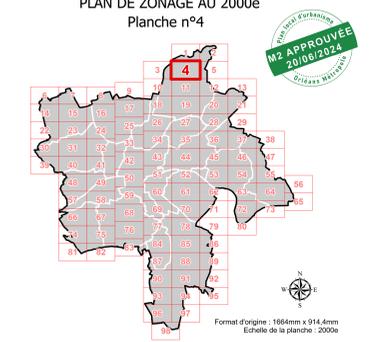




# PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLIS

## PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°4



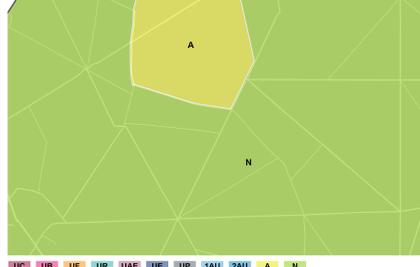
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm  
Echelle de la planche : 2000e

PLU ORLÉANS MÉTROPOLIS  
- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
- Mis à jour par arrêtés les 12/07/2022 (MAJ1), 18/01/2023 (MAJ2), 10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4)  
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)

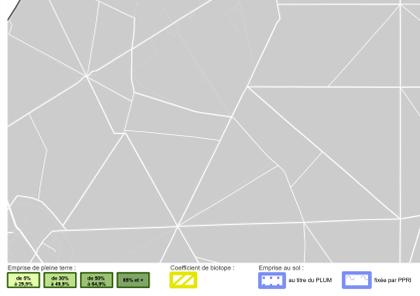
### LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - zone Urbaine de Centre-ville UC2 - les centres-villes UC3 - les centres-villes UC4 - les centres-villes UR - zone Urbaine de Boulevard UR2 - les centres-villes UR3 - zone Urbaine de Fonction UR4 - les centres-villes UR5 - zone Urbaine de Fonction UR6 - les centres-villes UR7 - zone Urbaine de Fonction UR8 - les centres-villes UR9 - zone Urbaine de Fonction UR10 - les centres-villes UR11 - zone Urbaine de Fonction UR12 - les centres-villes UR13 - zone Urbaine de Fonction UR14 - les centres-villes UR15 - zone Urbaine de Fonction UR16 - les centres-villes UR17 - zone Urbaine de Fonction UR18 - les centres-villes UR19 - zone Urbaine de Fonction UR20 - les centres-villes UR21 - zone Urbaine de Fonction UR22 - les centres-villes UR23 - zone Urbaine de Fonction UR24 - les centres-villes UR25 - zone Urbaine de Fonction UR26 - les centres-villes UR27 - zone Urbaine de Fonction UR28 - les centres-villes UR29 - zone Urbaine de Fonction UR30 - les centres-villes UR31 - zone Urbaine de Fonction UR32 - les centres-villes UR33 - zone Urbaine de Fonction UR34 - les centres-villes UR35 - zone Urbaine de Fonction UR36 - les centres-villes UR37 - zone Urbaine de Fonction UR38 - les centres-villes UR39 - zone Urbaine de Fonction UR40 - les centres-villes UR41 - zone Urbaine de Fonction UR42 - les centres-villes UR43 - zone Urbaine de Fonction UR44 - les centres-villes UR45 - zone Urbaine de Fonction UR46 - les centres-villes UR47 - zone Urbaine de Fonction UR48 - les centres-villes UR49 - zone Urbaine de Fonction UR50 - les centres-villes UR51 - zone Urbaine de Fonction UR52 - les centres-villes UR53 - zone Urbaine de Fonction UR54 - les centres-villes UR55 - zone Urbaine de Fonction UR56 - les centres-villes UR57 - zone Urbaine de Fonction UR58 - les centres-villes UR59 - zone Urbaine de Fonction UR60 - les centres-villes UR61 - zone Urbaine de Fonction UR62 - les centres-villes UR63 - zone Urbaine de Fonction UR64 - les centres-villes UR65 - zone Urbaine de Fonction UR66 - les centres-villes UR67 - zone Urbaine de Fonction UR68 - les centres-villes UR69 - zone Urbaine de Fonction UR70 - les centres-villes UR71 - zone Urbaine de Fonction UR72 - les centres-villes UR73 - zone Urbaine de Fonction UR74 - les centres-villes UR75 - zone Urbaine de Fonction UR76 - les centres-villes UR77 - zone Urbaine de Fonction UR78 - les centres-villes UR79 - zone Urbaine de Fonction UR80 - les centres-villes UR81 - zone Urbaine de Fonction UR82 - les centres-villes UR83 - zone Urbaine de Fonction UR84 - les centres-villes UR85 - zone Urbaine de Fonction UR86 - les centres-villes UR87 - zone Urbaine de Fonction UR88 - les centres-villes UR89 - zone Urbaine de Fonction UR90 - les centres-villes UR91 - zone Urbaine de Fonction UR92 - les centres-villes UR93 - zone Urbaine de Fonction UR94 - les centres-villes UR95 - zone Urbaine de Fonction UR96 - les centres-villes UR97 - zone Urbaine de Fonction UR98 - les centres-villes UR99 - zone Urbaine de Fonction UR100 - les centres-villes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cône de vue et perspective externe</li> <li>Acte protégé</li> <li>Linéaire boisé</li> <li>Alignement d'arbres</li> <li>Coteur d'art</li> <li>Parcs et jardins</li> <li>Boisement urbain et espaces d'ornement</li> <li>Espaces touristiques</li> <li>Jardins familiaux et partagés</li> <li>Frange agricole ou paysagère</li> <li>Zone humide et d'aménagement hydraulique</li> <li>Bât susceptible de changer de destination</li> <li>Édifice non réhabilité</li> <li>Essaimage patrimonial</li> <li>Linéaire commercial protégé</li> <li>Emploi commercial</li> <li>Secteur de constructibilité limité</li> <li>Secteur imposant un minimum (1) ou un maximum (2) de hauteur</li> <li>Zone non constructible</li> <li>Appareillement de plus de 3 voies</li> <li>Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation</li> <li>Secteur de transports publics collectifs</li> </ul>

### EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Plan local d'urbanisme métropolitain - Planche n°4 - 2024